

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU****LUNDI 11 OCTOBRE 2021 A 18H30****SEANCE PUBLIQUE**

Date de la convocation du conseil municipal : 5 octobre 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt, le 11 OCTOBRE, le Conseil Municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Christine FOROT MAIRE.

Etaient présents : C.FOROT – W.AUGUSTE – S.MEARY - M.CECCHINI – M.MERLIN – F.THEOLAS – G.JANUEL – L.VIGER – I.MEJEAN - S.ROUSSIN – H.CHARANCON – B.DUBOIS

Etaient absents excusés :

Y.ARMAND : procuration à W.AUGUSTE

C.BOURRETTE

Etait absente non excusée :

M.DENISE

Secrétaire de séance : **M.CECCHINI**

***Avant l'ouverture de la séance, Mme le maire remercie les personnes présentes et remercie Mme Hélène MOULY, Maire des GRANGES GONTARDES et Vice-Présidente à la CCDSP, en charge des déchets et valorisation, qui vient faire une présentation du rapport annuel 2020.***

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
2. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE
3. CESSION PARCELLE F740p LA BISTOURE AU PROFIT DE LA COMMUNE
4. CDG 26 : CONVENTION UNIQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
5. DECISION MODIFICATIVE BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL
6. VIREMENT SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET COMMUNE A BUDGET IMMEUBLE
7. DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT
8. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES
9. INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

Présence de LA PRESSE (LE DAUPHINE).

La compétence « déchets » a été transférée à la CCDSP en 2016 pour les 14 communes.

L'interco gère la partie « collecte » et la partie « traitement » est déléguée au SYPP.

L'année 2020 avec la période covid n'a pas fonctionné normalement.

Mme MOULY présente le rapport d'activités 2020 des déchets ménagers.

La commune fait de gros efforts pour l'environnement. Elle souhaite l'installation de containers sur son territoire afin

de mieux trier ce qui est recyclable et les déchets ultimes, leur traitement augmente de façon drastique chaque année.

Il est prévu dans quelques années l'ouverture de nouveaux centres de tri.

Pour St Restitut et Les Granges Gontardes, il y a beaucoup de quantité d'ordures ménagères, le tri est en augmentation sur la commune.

Un sac sans tri coûte 6.35€ pour son traitement, contre 0.76 € lorsque tout est bien trié.

Des boites-cartons de tri sélectif pour la collecte des anciens téléphones portables et GPS, petit électroménager, et produits informatiques, vont être installés.

C.FOROT remercie Mme MOULY pour cette présentation et ces explications détaillées, mais aussi pour le travail remarquable au sein de la CCDSP, elle apporte également une aide précieuse pour mettre des choses en place.

Arrivée de S.MEARY.

\*\*\*\*\*

### 1. APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT

Pas de remarque. Adopté à l'UNANIMITE.

### 2. RENDU ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Le maire est chargé par délégations du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre certaines décisions, prévues à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les DECISIONS prises doivent être communiquées au conseil municipal de sa séance suivante :

Le 17/9/2021 : MANUTENTION TRICASTINE ST PAUL : remplacement godet tractopelle : 5.881.00 € TTC

Le 5/10/2021 : PROLIANS PIERRELATTE : gazon synthétique cimetière : 7.797.31 € TTC.

### 3. CESSION PARCELLE F 740p LA BISTOURE AU PROFIT DE LA COMMUNE (BACHE INCENDIE)

Mme le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 5/5/2020 l'autorisant à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis d'aménager déposé par le promoteur (SARL CDR – 11100 NARBONNE représentée par M. DURAND Robert).

Dans le cadre de la gestion visant la protection renforcée du périmètre du captage de la Bistoure et afin de fournir un outil de défense incendie à l'ensemble du quartier La Bistoure, la commune a réalisé les équipements publics suivants :

- extension du réseau d'assainissement sur les voies communales et en partie départementale pour le futur lotissement et les habitations existantes,

- la pose d'une bâche incendie de défense incendie pour le quartier, sur la parcelle cadastrée section F – n° 740p zone N.

Dans le cadre de ce PUP, les équipements publics étant à ce jour terminés, et en accord avec le promoteur, ce dernier consent à céder à la commune ladite parcelle d'une superficie de 380 m2, pour la somme de 1€ symbolique.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.

**Délibération prise en ce sens.**

#### **4. CDG 26 : CONVENTION UNIQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

Le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail...
  - inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
  - psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
  - coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.
- Au vu du détail des missions rappelées dans le projet de convention et de la grille forfaitaire, le conseil municipal après vote à l'UNANIMITE :
- décide d'adhérer à la convention unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'ensemble des documents afférents.

**Délibération prise en ce sens.**

#### **5. DECISION MODIFICATIVE BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL**

Afin de régulariser la TVA sur les subventions d'équilibre de l'année 2018 à 2020, sur le budget IMMEUBLE COMMERCIAL, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour la somme de **103.065.08 €**.

Accord du conseil à l'UNANIMITE.

**Délibération prise en ce sens.**

#### **6. VIREMENT SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET COMMUNE A BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL**

Ce point est non soumis au vote car manque de cohérence, il est reporté à un prochain conseil.

#### **7. DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

Afin de comptabiliser les schémas directeurs EAU et ASSAINISSEMENT, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour la somme de 70.000 euros.

Accord du conseil à l'UNANIMITE.

**Délibération prise en ce sens.**

#### **8. ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par la Trésorière Principale de ST PAUL 3 CHATEAUX dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le comptable public,

Mme le maire rappelle qu'il appartient au trésorier et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'état, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à la somme de **60.89 euros** :

2016 : 60.39 € combinaison infructueuse d'actes (RAR inférieur seuil de poursuites)

2018 : 0.50 € (RAR inférieur seuil de poursuites)

Il s'agit de créances communales pour lesquelles la trésorière n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrements qui s'offraient à elle.

Accord du conseil à l'UNANIMITE.

**Délibération prise en ce sens.**

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – DROITS DE PREMPTION**

Dans le cadre de ses délégations par le conseil municipal, Madame le maire est tenu d'informer le conseil municipal des décisions prises concernant les demandes de D.I.A. et Droits de Préemption.

Date de réception de la DIA	Section	N° Parcelle	Nature	Lieu-dit
17/9/2021	F	769-780	TB	La Bistoure
27/9/2021	D	280-1083	MI	Chemin du planès
30/9/2021	D	1461	TB	Impasse des chênes
7/10/2021	D	1319-1380	MI	Les Pieux

MI : MAISON INDIVIDUELLE

TB : TERRAIN A BATIR

M.VILLAGE : MAISON DE VILLAGE

**DEMANDE D'UNE THERAPEUTE**

Une thérapeute professionnelle souhaite s'installer dans le cabinet médical de la Barrière, lors du départ du Dr Zoé DAGNIAUX pour rejoindre la Maison de Santé. Pas d'opposition de la part du conseil municipal.

**AIRE DE JEUX D'ENFANTS**

Suite à une visite de l'APAVE, la structure bois n'est plus conforme. Mettre une information sur le site de la mairie. Interdiction jusqu'à nouvel ordre.

**CONVENTION GARAGE BELIER**

Proposition de signer une convention de délégation du service public des fourrières automobiles pour les véhicules gênants sur la voie publique, principalement le jour du marché, avec le GARAGE BELIER de BAUME DE TRANSIT. Il conviendra de prendre une délibération pour valider.

RESTIBUS : par manque de fréquentation, le service pédibus sera arrêté dès que la garderie aura repris sa place après travaux de la 5<sup>ème</sup> classe.

*La séance est levée à 20H30.*

Le Secrétaire de séance : **M.CECCHINI**

Le Maire : **Christine FOROT**

**Christine FOROT : Maire**

